



Compte-Rendu du Conseil Municipal du 12 décembre 2014

Secrétaire de séance : Nathalie DURANTON

Nombre de conseillers présents : 11

Approbation du compte-rendu de la réunion du 26/09/2014 à l'unanimité + signature du dossier et feuillet de séance

Monsieur le Maire demande au conseil s'il est d'accord pour rajouter un point à l'ordre du jour concernant l'adhésion de la commune au service de médecine préventive du Centre de Gestion : le conseil est d'accord à l'unanimité.

1. Médecine préventive

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les collectivités territoriales et les établissements publics doivent disposer pour leurs agents, titulaires ou non, d'un service de médecine préventive, soit en le créant ou bien en adhérant à un service extérieur. L'agent technique doit passer une visite annuelle et l'agent administratif tous les deux ans.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Corrèze et de l'autoriser à signer avec cet établissement la convention qui en régit les modalités, ce que le conseil accepte à l'unanimité.

2. Voyage scolaire école de Turenne

Monsieur le maire expose au conseil réuni le projet de classe de neige qu'il a reçu de l'école de Turenne, qui essaie de le réaliser tous les 3 ans, à condition d'obtenir le soutien financier des communes concernées (30 %) en plus de la participation des familles (30 %) et de l'ODCV (40 %) organisme départemental. 4 enfants de Ligneyrac sont concernés pour un coût estimé par enfant de 196 €. Le conseil accepte à l'unanimité la participation communale.

3. Travaux PAB

Monsieur le Maire rend compte de l'avancement des travaux : les finitions prévues restent à faire ainsi que certaines modifications au niveau de l'éclairage et de la castine autour de l'église. Le point sur les plantations sera fait prochainement avec l'architecte.

Pour les modifications à apporter, des avenants seront nécessaires, ainsi Monsieur le Maire demande au conseil son accord pour pouvoir signer ces avenants sans attendre la prochaine réunion du conseil, ce que le conseil accepte à l'unanimité.

4. Décision modificative budgétaire

La modification du budget concerne, pour la partie dépenses, les chemins communaux de randonnées, de Pommier à Splat en passant par le château du Peuch et Laroche, pour lesquels des échanges sont nécessaires entre la commune les propriétaires riverains :

- Le tronçon de Laroche à Splat a été finalisé et acté (avec M. H. Lamothe),
- Le tronçon du château du Peuch vers Pommier a été borné mais doit être acté chez le notaire (M. F. Vergne)

D'autre part, concernant les recettes, le remboursement du FCTVA a été supérieur au prévisionnel de 4000 €.

Monsieur le Maire propose donc au conseil d'intégrer cette recette supplémentaire et de l'affecter au programme chemins de randonnée communaux, ce que le conseil accepte à l'unanimité.

5. Motion sur l'urbanisme

Voir délibération n°2014-28 annexée au présent compte-rendu.

6. Commission locale AVAP

Monsieur le maire rappelle les noms des personnes envisagées lors de la précédente réunion pour composer la commission locale AVAP que le renouvellement du Conseil Municipal a rendu nécessaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide de fixer la composition de cette commission locale à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze,
- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Limousin,
- Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles du Limousin,
- Quatre personnes qualifiées : Mme Martine CHAVENT et Monsieur le directeur du CAUE, au titre du patrimoine culturel ou environnemental ; MM. Jean SIMBELIE et François CEYRAC, au titre d'intérêts économiques locaux,
- Huit membres du Conseil Municipal : Laurent GAY, Jean-Louis MONTEIL, Marc NICOLAS, Nathalie DURANTON, Hubert LAMOTHE, Isabelle SOL, Pierre SINDOU, Laurent PICARD.

7. Commissions communales

Monsieur le maire expose au conseil réuni que la Préfecture a émis deux observations sur la délibération concernant les commissions communales mises en place le 14 avril 2014 : L'une sur la modalité du vote de la délibération et l'autre sur la composition de chaque commission qui doit élire les membres mais pour lesquelles le conseil n'a pas vocation à désigner les vice-présidents et animateurs.

D'autre part, il est également nécessaire de rajouter le point urbanisme dans la commission « travaux / infrastructures / environnement ».

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de ne pas procéder au scrutin secret pour la nomination des membres des commissions communales ;
- de créer les commissions suivantes, dont Monsieur Laurent GAY est président de droit :

Commission Économie et Finances : composée de MM. Jean-Louis Monteil, Laurent Jubertie, Laurent Picard, Frédéric Cluzeau ;

Commission Travaux/Infrastructures/Environnement et Urbanisme : composée de MM. Jean-Louis Monteil, Marc Nicolas, Laurent Jubertie, Laurent Picard ;

Commission Vie sociale/Solidarité : composée de Mmes Nathalie Duranton, Nathalie Valen, Isabelle Sol et MM. Marc Nicolas, Hubert Lamothe ;

Commission Manifestations et Vie associative : composée de Mmes Nathalie Duranton, Isabelle Sol, Nathalie Valen et MM. Hubert Lamothe, Pierre Sindou ;

Commission Communication : composée de Mme Nathalie Duranton, MM. Pierre Sindou, Frédéric Cluzeau.

8. Contrat d'assurance statutaire pour 2015

Monsieur le Maire explique que ce type de contrat n'est pas une obligation mais qu'il est conseillé d'assurer la commune contre les risques statutaires, c'est-à-dire l'absence des agents communaux.

Le contrat d'assurance actuel arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités de ce nouveau contrat. Considérant le contenu des propositions, Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de la C.N.P. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de la CNP et autorise le Maire à signer le contrat correspondant.

9. Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze

Monsieur le maire explique au conseil que les Conseils Généraux doivent reprendre la compétence sur l'électrification ; les syndicats sont donc amenés à disparaître. Toutefois, le service de proximité doit être maintenu pour la gestion locale. La Fédération de la Corrèze sollicite les communes pour un soutien pour le maintien des syndicats. Considérant que le fonctionnement local ne changera pas, le Conseil Municipal ne souhaite pas faire de réponse à cette demande.

10. Correspondant défense

Monsieur le maire expose au conseil réuni la nécessité de nommer un correspondant défense, conformément à la demande des autorités militaires. Le conseil nomme, par 10 voix et 1 abstention, Madame Isabelle SOL comme correspondant défense pour la commune de Ligneyrac. Une réunion de présentation est prévue samedi 13 décembre à Brive destinée aux nouveaux correspondants défense.

11. Informations et questions diverses

Ligne de trésorerie : M. Monteil – 1^{er} adjoint, rappelle qu'une ligne de trésorerie avait été ouverte début 2014 auprès du Crédit Agricole pour couvrir la trésorerie dans l'attente de versement de subventions. Ce contrat étant à court terme, il convenait de le clôturer, ce qui a été fait par certificat administratif le 11/12/2014.

Projet de règlement intérieur pour la Salle Patrick Cheyroux : Mme Duranton – 3^e adjointe, rend compte du travail de la commission sur ce projet. Un premier règlement serait mis en service en 2015 et serait revu ensuite, après la réalisation des parkings qui intensifieront l'utilisation de la salle. Des points doivent être approfondis :

- L'assainissement / logements communaux,
- La consommation d'énergie à analyser après 1 année complète d'utilisation,
- L'accès au tableau de commande électrique,
- Le nettoyage de la salle,
- Le bruit,
- Le tarif.

Une prochaine réunion de la commission est prévue courant mars. En attendant, la gratuité de la salle est maintenue ainsi que l'utilisation par les habitants et associations communales uniquement.

Gestion du personnel : une prime de fin d'année était instaurée depuis 2009, appliquée chaque année à l'agent technique et une année à l'agent administratif. La municipalité a souhaité l'appliquer aux deux agents en cette fin d'année et demande au Maire de prendre les arrêtés rétablissant la prime de fin d'année au bénéfice de la secrétaire de mairie, et maintenant la prime de fin d'année au bénéfice de l'agent technique de la commune. Il n'y a en effet aucune raison qui justifie le retrait de la prime de l'agent administratif de la commune alors que la prime de l'agent technique était maintenue. Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal la qualité du travail de la secrétaire de mairie depuis l'installation de la nouvelle équipe municipale, notamment au niveau de l'information sur les dossiers en cours que la nouvelle équipe municipale a eu à gérer (PAB, Salle P Cheyroux, mise en place AVAP et PLU,...).

Remise de prix pour la salle Patrick Cheyroux : en juin dernier, le Palmarès Architecture et Aménagement à récompensé le Maître d'œuvre et le Maître d'Ouvrage pour le Limousin. Un trophée a été remis à Limoges à l'architecte Catherine Gallon, et ce même trophée doit également revenir à la commune, dont la remise sera organisée avec le CAUE de la Corrèze.

Le jury du Palmarès Limousin pour la construction bois organisé l'interprofession bois *Bois Lim*, a également récompensé la commune. Une cérémonie est prévue à Tulle en janvier.

Permanence du 31 décembre 2014 : cette permanence est une obligation pour permettre, aux personnes qui ne l'ont pas encore fait, l'inscription sur les listes électorales communales. Monsieur le Maire tiendra la permanence de 10h à 12h ce jour-là.

Chemins de randonnée : Le chemin partant du croisement de la route de Sault et la RD 19 vers le puy de Vézy (Collonges) sera réouvert dans le cadre du chemin de randonnées de la vicomté.

Concert dans l'église : l'ensemble *Jubilate* propose de venir faire un concert de chants grégoriens dans l'église pendant l'été 2015. Le principe serait de mettre à disposition l'église, le groupe se chargeant de l'organisation du concert et de son autofinancement.

Séance levée à 23 heures